



Priorité d'investissement 1-FTJ : Renforcement des compétences et accompagnement de l'emploi face aux conséquences sociales de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Objectif spécifique 1-FTJ.U-FTJ : Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

ARRDT B – 2026/2027 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

De Janvier 2026 à Décembre 2027

Descriptif de l'opération :

- Conseil et accompagnement des entreprises en matière de recrutement.
- Accompagnement et ingénierie pour la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics :
 - Sensibiliser et Accompagner les donneurs d'ordre à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.
 - Accompagner les entreprises dans l'élaboration des réponses aux clauses d'insertion et dans sa mise en œuvre.
 - Identifier les publics en lien avec les organismes prescripteurs et valider les candidatures.
 - Assurer le suivi et la mise en œuvre de la clause.
- Mobilisation des entreprises par une approche filière, ou par une approche innovante.
- Développer l'esprit d'initiative.



Priorité d'investissement 1-FTJ : Renforcement des compétences et accompagnement de l'emploi face aux conséquences sociales de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Objectif spécifique 1-FTJ.U-FTJ : Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

Engagement vers l'emploi

Dispositif 1-FTJ.U-FTJ.3 :

Mobiliser et Développer les Clauses

De Janvier 2026 à Décembre 2027

Montant : 120 000€

Descriptif de l'opération :

- Ce projet s'appuie sur l'achat socialement responsable du territoire d'intervention et elle doit permettre de répondre aux objectifs qui suivent :
- Assurer sur son territoire d'intervention le rôle du facilitateur-trice des clauses sociales ou des clauses d'insertion comme guichet territorial et partenarial au service des différentes parties prenantes de ce dispositif (maîtres d'ouvrage, entreprises, structures préceptrices de publics et structures porteuses de contrats).
 - Développer l'utilisation des modalités offertes par la commande publique pour produire des actions d'insertion à destination des publics cibles.
 - Diversifier les secteurs d'activité impactés par le dispositif des clauses sociales.
 - Proposer une offre de service lisible sur le dispositif des clauses sociales.
 - Développer les échanges partenariaux et notamment avec le SLAI du territoire concerné.
 - Favoriser l'insertion professionnelle des publics cibles du Département (Jeunes de moins de 26 ans et bénéficiaires du RSA), lesquels doivent être prioritairement orientés sur ce dispositif.



Priorité d'investissement 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

Objectif spécifique 1.H: Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

ARRDT B – 2026 2027 - Ingénierie de projets et d'accompagnement dans le cadre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi de l'Arrondissement de Béthune.

De Janvier 2026 à Décembre 2027

Descriptif de l'opération :

La Structured Animation et d'Appui du PLIE de l'Arrondissement de Béthune pour mission de mettre en œuvre le plan d'action défini par le Comité de pilotage pour l'atteinte des objectifs suivants :

- 1° Le PLIE, ingénieur de parcours**
L'enjeu général du PLIE « ingénieur de parcours » est :
- De travailler à l'amélioration des parcours en termes de densité et de continuité.
 - De garantir l'équité d'accès des bénéficiaires à l'ensemble des actions mobilisables dans le cadre de parcours d'insertion. Ce principe d'équité revêt à la fois une dimension territoriale et une dimension administrative.
- 2° Le PLIE, ingénieur de projets**
Dans le cadre de cette fonction, il s'agit pour le PLIE d'agir sur l'environnement du demandeur d'emploi et des agents d'insertion par un travail en matière :
- D'élargissement de la palette des actions mobilisables en direction des bénéficiaires.
 - De prise de contact, d'accompagnement et de négociation avec les employeurs locaux, publics comme privés.
- Le PLIE, en la matière, mène des actions :
- De levée des freins à travers notamment du développement des aides individuelles dans le cadre des parcours individualisés d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale.
 - D'aide au développement de l'IAE.



Priorité d'investissement 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

Objectif spécifique 1.H: Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Dynamisation des parcours : accueil et accompagnement remobilisation sociale intensive des BRSA

De Janvier 2026 à Décembre 2027

Montant : 707 842,63€

Descriptif de l'opération :

Afin de répondre aux enjeux ci-dessus, l'action ici présentée, en partenariat avec le Conseil Départemental, comporte deux phases.

Une phase d'accueil concernant la réalisation de la Donnée Socio Professionnelle pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA qui n'auraient pas complétées celle-ci lors de leur demande RSA informatisée ou celle-ci ne permet pas de déterminer l'orientation vers un partenaire pour l'accompagnement.

Une phase d'accompagnement en remobilisation sociale intensive prioritairement pour les nouveaux entrants rencontrant plusieurs freins périphériques nécessitant un accompagnement pour réaliser les démarches et tendre vers l'autonomie.

